



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES
DE ROQUEBRUNE-CAP MARTIN MENTON ET ENVIRONS

B.P. 17 – 06501 MENTON Cedex

AGRÉE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 13

Bulletin interne de l'Association

n°3 / juillet 2025

Agenda :

- Jusqu'au 5/8 : Consultation publique sur la Stratégie de façade Méditerranée 2025-2030 par voie électronique seulement (<https://www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr/participation-du-public-par-voie-electronique-sur-r516.html>)
- Jusqu'au 23/8 : concertation publique préalable sur le Plan national « Agir pour restaurer la nature » (<https://restaurer-la-nature.biodiversite.gouv.fr/>)
- 28/8 : 4^{èmes} rencontres inter-associatives de Saint-Honorat
- 6/9 : Forum des associations à Menton dans les Jardins Biovès (de 10h00 à 17h30)



Extrait de « *Qu'est-ce que cela peut faire ? Protection de l'océan, à nous de jouer* » film réalisé par François Demerliac à l'occasion de l'UNOC, avec la classe de CM1 de Mme Dubbiosi

Nouvel appel à votre générosité

Le Tribunal administratif de Nice a rendu son verdict le 30/6 sur le projet de 5 immeubles au pied des Lacets de l'ancien domaine Latournerie, avenue Cernuschi à Menton : sursis à statuer de 6 mois pour donner aux promoteurs le temps d'obtenir un permis de construire modificatif conforme au règlement d'urbanisme. C'est très loin de nos demandes, notamment en l'absence d'étude d'impact environnemental. Nous envisageons donc de contester ce jugement auprès du Conseil d'Etat. Votre soutien financier nous aiderait à payer les honoraires d'avocat, bien plus élevés que pour le tribunal administratif. Pour la révision du PLU de Beausoleil, nous avons décidé de porter nos griefs au contentieux. Vos dons (donnant lieu à 66% de crédit d'impôt) peuvent être faits par chèque, virement, ou par CB (<https://www.helloasso.com/associations/aspona/collectes/non-au-depechage-du-domaine-cernuschi-latournerie-a-menton>).

Trou d'air

L'épisode météorologique que nous avons traversé avec des températures en journée pouvant atteindre localement 38°C et des nuits tropicales ne descendant pas au-dessous de 20°C appelle à redoubler d'efforts en raison de sa précocité et de son intensité.

L'anomalie des températures de surface constatée le 1^{er} juillet dans la partie occidentale de la Méditerranée (+5°C sur la Côte d'Azur) pourrait mettre à rude épreuve si elle se poursuivait les écosystèmes marins et alimenter des phénomènes météorologiques extrêmes.

Refuser le déni et ne pas céder à la facilité du renoncement en s'engageant au niveau local avec d'autres associations et des collectifs, gagner la confiance de la population et accroître notre force collective, c'est à ce prix que nous pourrions sortir du trou d'air.

F. Lorenzi

Projet de requalification de l'avenue Winston Churchill à RCM

La date du 15 juillet ne marquera pas la fin des discussions avec les riverains selon le Maire. De nombreux ajustements techniques paraissent nécessaires, moins sur le cœur de la requalification le long de la mer – trottoir élargi avec ajout d'arbres, piste cyclable créée, mise en sens unique, remplacement du parking goudronné par un espace végétalisé et de repos – que sur la montée qui longe l'ancien Grand-Hôtel-du-Cap (conciliation des usages) et sur la phase 2 jusqu'au croisement avec la D52 en tenant compte des avenues adjacentes. Voir (<http://aspona.org/pdf/AvisAvenueChurchill.pdf>).

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES OCEANS (UNOC) A NICE : NOTRE PARTICIPATION A PLUSIEURS EVENEMENTS

« Nous livrons un combat difficile contre un ennemi bien identifié, son nom est la cupidité. Cette cupidité sème le doute, nie la science, déforme la vérité, récompense la corruption et détruit la vie au nom du profit. Nous ne pouvons pas laisser la cupidité dicter le sort de notre planète ».

Antonio Guterres Secrétaire Général de l'ONU (10 juin)

La biodiversité littorale à l'épreuve des usages côtiers - Atelier embarqué (11 juin)

FNE PACA a invité plus de 80 personnes (représentants des services de l'Etat et des agences et/ou organismes publics spécialisés, biologistes marins, associations environnementales, journalistes, ...) à bord d'un maxi-catamaran au départ de Marina Baie des Anges, pour débattre de 5 défis.

Les trois représentantes de l'ASPONA (2 adhérentes et la Présidente) ont souhaité approfondir deux d'entre eux, à savoir « Stopper la dégradation des écosystèmes sous pression » et « Se doter des outils de réduction des pollutions et des risques ». On retiendra des échanges sur le constat que « *Les milieux sableux constituent des écosystèmes marins très importants relevant de la biodiversité ordinaire, cette biodiversité est complémentaire de la biodiversité exceptionnelle, pour reprendre l'image de l'Arche de Noé composée des mammifères, des insectes et des plantes* » (Charles-François Boudouresque). « *Le trait de côte est construit constituant un « mur continu », conséquence d'une urbanisation galopante. On est dans la monoculture du bâtiment* » (Daniel Moatti). Rappelons qu'en moyenne, les bateaux en France ne sortent que 3 jours par an. Le dragage des boues et sédiments au fond des ports pose problème. En tant qu'infrastructures, les ports de plaisance constituent un défi majeur qui appellera une révision profonde de ce type d'aménagement.

S'agissant des remédiations, des actions ont été listées : promouvoir les ancrages à vis (AERMC), limiter les rejets en mer en raison d'un mauvais fonctionnement des réseaux d'assainissement. Le débat reste ouvert entre préservation et restauration. « *Il faut accepter le temps long pour que la restauration se fasse par régénération naturelle, comme pour la plage du Prado* » (Boudouresque). « *Il manque une surveillance pour faire appliquer la réglementation* » (Frédéric Bachet). FF, RV, FL

La communication scientifique et environnementale, un levier d'influence pour la protection de la nature et des océans ? (23 mai)

Anticipant sur les échanges officiels, ce colloque scientifique était organisé par le SIC. Lab (Laboratoire des sciences de l'information et de communication) et FNE PACA. Parmi les intervenants, on comptait notamment plusieurs chercheurs d'ECOSEAS (université de Nice), du Laboratoire océanographique de Villefranche-Sur-Mer, de l'OTTECCA (observatoire de la transition écologique et citoyenne de la Côte d'Azur) et d'ATMOSUD.

L'ASPONA est intervenue sur « La démocratie participative, cadre essentiel d'une communication efficace ». Elle a rappelé que ce cadre est relativement récent en France et dans l'Union européenne (30 ans) et offre de nombreuses opportunités aux associations environnementales (consultations et enquêtes publiques, commissions consultatives spécialisées, etc.) Toutefois, son efficacité dépend du monde associatif lui-même, de sa relation avec le monde académique et de la posture démocratique des décideurs publics – élus et techniciens (voir la présentation <http://aspona.org/Documentations.htm>). MJ

En écho de l'UNOC, l'AG du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) des Iles de Lérins et Pays d'Azur (21 juin)

L'activité du CPIE a été dense en 2024. Il est désormais chargé du développement de la campagne « Ecogestes Nautisme et Plaisance » à l'échelle nationale avec la Bretagne, la Normandie et peut-être les Antilles. Mais ce sont les actions d'éducation à l'environnement qui font la réputation du CPIE, notamment les classes de découverte pour des élèves depuis la maternelle au lycée se déroulant au Centre International de séjour du Fort de l'Ile Sainte-Marguerite. 113 classes ont été accueillies en 2024. Au cours de l'AG, Mme Françoise Bruneteaux conseillère municipale de Cannes et conseillère régionale a déclaré qu'une ZIEM (zone d'interdiction d'engins motorisés) de 4,5 ha serait créée autour des statues immergées, ainsi qu'une deuxième ZMEL (zone de mouillage et d'équipements légers) pour réduire et éviter les dégâts liés aux ancrages. Pour l'accueil des grands bateaux de croisière (plus de 3000 passagers), il sera limité dans la Baie de Cannes à une escale/jour dans le cadre de la Charte, soit 34 navires à partir de 2026, puis 31 en 2027 au lieu de 37 actuellement. FL

NOS CONSEILS DE LECTURE POUR L'ÉTÉ

N°1 : Méditation sur ce qui a changé ou pas depuis 1886

« Je suivais à pied le rivage de la Méditerranée. On marche dans la lumière, dans le vent qui caresse, au flanc des montagnes, au bord de la mer ! Et on rêve ! Que d'illusions, d'amours, d'aventures passent, dans une âme qui vagabonde ! Toutes les espérances, confuses et joyeuses, entrent en vous avec l'air tiède et léger ; on les boit dans la brise, et elles font naître en notre cœur un appétit de bonheur. Les idées rapides, charmantes, volent et chantent comme des oiseaux. Je suivais ce long chemin qui va de Saint-Raphaël à l'Italie, ou plutôt ce long décor superbe et changeant qui semble fait pour la représentation de tous les poèmes d'amour de la terre. Et je songeais que depuis Cannes, où l'on pose, jusqu'à Monaco, où l'on joue, on ne vient guère dans ce pays que pour faire des embarras ou tripoter de l'argent, pour étaler, sous le ciel délicieux, dans ce jardin de roses et d'orangers,

toutes les basses vanités, les sottes prétentions, les viles convoitises, et bien montrer l'esprit humain tel qu'il est, rampant, ignorant, arrogant et cupide. »

(Guy de Maupassant 1886, "Julie Romain")

N°2 : Regard dans le rétroviseur des Municipales

Début 2026, comme nous l'avons fait en 2014 et 2020, nous soumettrons aux candidats de 9 communes un questionnaire mis au point avec nos adhérents lors de l'AG.

Déjà, la relecture des réponses que nous avons reçues – les autres candidats nous avaient purement et simplement ignorés – (<http://aspona.org/Elections2020.htm>) constitue un bon exercice d'évaluation, 6 ans plus tard. Grâce à nos archives, il est même possible de remonter encore plus loin (http://aspona.org/actualite/municipales_14/index.html)

Révision du PLU de Menton, premier bilan de l'enquête publique

Le rapport de la commissaire-enquêtrice, disponible sur le site de Mairie depuis le 12 juin, se conclut par un avis favorable assorti de plusieurs « recommandations » (pas contraignantes contrairement à des « réserves ») : - Celle relative à l'ilot des Sœurs Munet – bien mesurer l'impact sur la qualité de vie des riverains (hauteur des futurs bâtiments, distances avec ceux existants, végétation) – fait écho à la mobilisation citoyenne qui n'a pas faibli. - Celle qui encourage la commune à revenir sur sa décision de réduire systématiquement l'écart entre les bâtiments à 4 m au lieu de 8 m actuellement va dans le bon sens. - Par contre, nous comprenons mal celle qui prend acte de la décision louable de la commune de renforcer la protection des Lacets Cernuschi-Latournerie et les classer en EVP (espaces verts de pleine terre), mais plaide pour une éventuelle « compensation » pour les parcelles voisines, pourtant bien identifiées en zone à risque pour glissement de terrain et difficilement accessibles, faute de route. - Quant au conseil d'écouter davantage les demandes formulées par les architectes et promoteurs, il nous interpelle car ces demandes sont plus guidées par de futures opérations immobilières que par la recherche de l'intérêt général.

Nous serons très attentifs à la nouvelle version du PLU révisé prévu pour l'automne 2025, notamment concernant la gestion et l'anticipation du risque de submersion du littoral, la protection des terres agricoles et les abords des cours d'eau. D'ici septembre, nous reviendrons sur l'ilot des Sœurs Munet, suite à plusieurs décisions municipales en juin, dont une future Déclaration d'Utilité Publique soumise à enquête publique.

Pour poursuivre ses activités l'ASPONA a besoin de vous !

Bulletin d'adhésion, de renouvellement ou de don :

ASPONA, BP 17, 06501 – MENTON Cedex

e-mail : info@aspona.org

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

e-mail :

@

Je déclare adhérer à l'ASPONA et je règle la cotisation de 30€ (20€ pour étudiants et chômeurs)

Date :

Signature :

Cotisation déductible en partie de vos impôts – Un reçu vous sera envoyé sur demande